Affiché le

ID: 050-200067205-20200915-DEL2020_089-DE



SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2020

Nombre de membres : 192 Nombre de présents :174 Nombre de votants : 184 (A l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le jeudi 3 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

Etaient présents:

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, Jean-Michel, BRIENS POUSSARD Laurent suppléant de BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, Geneviève, GIOT Gilbert, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe (à partir de 19h29), LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François,

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Recu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le



LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MABIRE MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (jusqu'à 19h15), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, HERAUVILLE Jean-Marie suppléant de VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine, GRUNEWALD Martine à LEFAIX-VERON Odile, HAMELIN-CANAT Anne-Marie à DUFILS Gérard, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LAMORT Philippe (jusqu'à 19h29) à DESTRES Henri, LELONG Gilles à LAINE Sylvie, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à AMIOT Florence, PROVAUX Loïc à MAUQUEST Jean-Pierre, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h15), VARENNE Valérie à HUREL Karine,

Excusés:

ASSELINE Etienne, BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DUVAL Karine, FEUILLY Hervé, GODAN Dominique, LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice.



Délibération n° DEL2020 089

OBJET : Comité de programmation LEADER - désignation de représentants

<u>Exposé</u>

LEADER (pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural initiés au niveau local. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Pour cela, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Locale (339 en France) une enveloppe pour cofinancer des projets dans le respect de la stratégie de développement local du territoire.

Au titre de la période de programmation 2014-2020, la candidature proposée en 2015 par le syndicat mixte du Cotentin a été retenue et une enveloppe pluriannuelle de 2 892 538 € de fonds européens a été attribuée au territoire. A ce jour, l'enveloppe est consommée à hauteur de 93 %.

Les projets sollicitant des fonds LEADER sont soumis au vote d'un comité de programmation qui est composé de 26 membres et dont la particularité est de regrouper des acteurs privés (17) et des acteurs publics (9) du territoire.

Concernant le collège public, il rassemble des élus de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (puisque le programme LEADER intervient sur leur territoire), de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, du conseil départemental de la Manche et du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin.

Par ailleurs, des représentants de la Communauté d'agglomération du Cotentin siègent au comité de programmation (5 titulaires et 5 suppléants), qu'il convient aujourd'hui de renouveler suite aux élections.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 8 octobre 2015 du Syndicat mixte du Cotentin approuvant la convention du programme européen LEADER 2014-2020,

Vu la délibération du 7 septembre 2017 du Syndicat mixte du Cotentin approuvant le transfert de la convention du programme LEADER vers la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Vu la délibération 2017-283 du 7 décembre 2017 de la Communauté d'agglomération du Cotentin autorisant le transfert de la convention du programme LEADER du Syndicat mixte du Cotentin vers la Communauté d'agglomération du Cotentin,

Vu la convention du programme européen LEADER 2014-2020 du Syndicat mixte du Cotentin, dûment signée avec la Région et l'Agence de Services et de Paiement en date du 30 novembre 2015 ; son avenant n°1 en date du 9 octobre 2017 et son avenant n°2 du 22 août 2018.

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID: 050-200067205-20200915-DEL2020_089-DE

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 165 - Contre : 6 - Abstentions : 13- Vote à bulletin secret) pour :

- Désigner les représentants de la Communauté d'agglomération du Cotentin au sein du comité de programmation LEADER du Cotentin suivants :
 - Mme Anna PIC comme titulaire, et M. Eric BRIENS comme suppléant ;
 - M. Hubert LEFEVRE comme titulaire, et M. Jean-René LECHATREUX comme suppléant ;
 - M. Antoine DIGARD comme titulaire, et M. Benoît FIDELIN comme suppléant ;
 - M. Yves ASSELINE comme titulaire, et M. Gérard PARENT comme suppléant ;
 - M. Edouard MABIRE comme titulaire, et M. Tony JOUANNEAULT comme suppléant.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE